

NUMERO 5

NEWSLETTER



**SOPHIE PANTEL, DEPUTE DE LA LOZERE
SUPPLÉANT SERGE GAYSSOT**

EDITO

Chers lozériens, chères lozériennes,

J'ai le plaisir de siéger depuis plusieurs mois au sein du groupe transpartisan sur les déserts médicaux et l'accès aux soins.

L'enjeu des inégalités d'accès aux soins n'est pas nouveau. Depuis plusieurs décennies, la combinaison de facteurs démographiques et de politiques publiques a conduit à une croissance continue de la désertification médicale. Chaque année, des médecins partent à la retraite sans être remplacés. La promesse d'égalité face à la Santé qui fonde notre modèle social est brisée pour de nouveaux citoyens, qui ne trouvent plus de médecin traitant et doivent attendre des mois pour obtenir un rendez-vous chez le dentiste ou chez un spécialiste ou pour trouver un médecin traitant. Le sentiment d'abandon progresse. Retarder encore des mesures puissantes et efficaces, c'est risquer d'atteindre un point de rupture irréversible.

Le travail collectif a permis de faire aboutir **un texte primordial** pour notre département, celui sur la **régulation de l'installation de médecins** dans les départements, nous sommes à ce jour 257 députés de droite, de gauche et du centre signataires de ce texte, il sera examiné le 03 avril à l'Assemblée nationale.

Bien à vous.

SOUVERAINETE INDUSTRIELLE

Depuis quelques mois, la France connaît plus de fermetures que d'ouvertures de sites industriels. Cette panne de la réindustrialisation, que ce soit dans les secteurs de la chimie, de la sidérurgie, de l'automobile ou de la pharmacie, menace nos territoires, nos emplois, notre souveraineté et notre avenir. Il est temps d'un sursaut national pour relancer notre industrie.

Nous sommes plus de 70 députés socialistes à avoir signés une tribune publiée dans le journal Marianne pour appeler à un sursaut national pour réarmer l'industrie française.

Je suis aussi intervenue le 04 mars en séance de questions au Gouvernement sur le renouvellement de la flotte aérienne en sécurité civile et les moyens qui y sont alloués.

Retrouvez la tribune et mes interventions ci-dessous :



Tribune collective
74 parlementaires PS :
"Réindustrialisation : nous sommes à la fin d'un cycle, agissons !"



Soyons à la hauteur de l'histoire !



Le 24 février dernier a inscrit la troisième commémoration de la guerre d'invasion déclenchée par la Russie contre l'Ukraine.

Aujourd'hui, ce sont plus d'1 million de victimes qui sont à déplorer dans ce conflit dont 800 000 morts et 400 000 blessés du côté Ukrainiens.

[Retrouvez mon communiqué de presse à ce sujet.](#)



Le 3 mars 2025, le gouvernement a fait devant l'Assemblée nationale une déclaration portant sur la situation en Ukraine et la situation en Europe. En application de l'article 50-1 de la Constitution, la déclaration a été suivie d'un débat.



Proposition de loi cadre d'emploi des professions de santé exerçant dans les services d'incendie et de secours (Niche Démocrates)

Adopté

Dans le cadre de la niche parlementaire du MODEM, jeudi 06 mars, j'ai réalisé la Déclaration de Politique Générale pour notre groupe et défendu plusieurs amendements en faveur des personnels des SSSM :

- Viser à encadrer la délégation des compétences des médecins de sapeurs-pompiers vers les infirmiers de sapeurs-pompiers.
- Assouplir le dispositif prévu avec l'article 1 et 2 en permettant au Gouvernement de préciser par décret les compétences des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des psychologues et des vétérinaires de sapeurs-pompiers.
- Reconnaître le cadre d'exercice des psychothérapeutes et des cadres de santé de sapeurs-pompiers.
- Faire correspondre le titre de la proposition de loi avec son contenu en la nommant ainsi : « proposition de loi portant création du cadre d'exercice (et non cadre d'emploi) des personnels de santé des services d'incendie et de secours. »

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE



Adopté

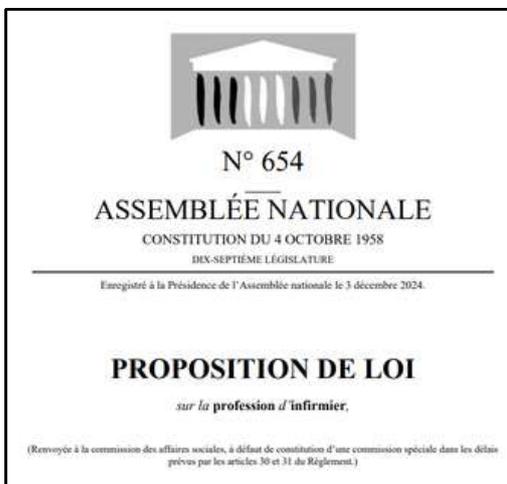
PROPOSITION DE LOI SUR LA PROFESSION D'INFIRMIER

Adopté

DÉROGATION À LA PARTICIPATION MINIMALE POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES COMMUNES RURALES

Une loi pour la reconnaissance et valorisation du métier, élargir les compétences en pratiques avancées et faciliter l'accès à la profession.

Je suis intervenue en séance le 11 mars sur le texte relatif à la dérogation à la participation minimale pour la maîtrise d'ouvrage pour les communes rurales en précisant que des manques existent encore notamment pour les communes de plus de 2000 habitants dans nos territoires ruraux.



Adopté

Proposition de loi simplifiant l'ouverture des débits de boissons en zone rurale



Adopté

Proposition de loi, adoptée sans modification, par l'Assemblée nationale, visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole



Commission des finances : audition des représentants des Départements de France



Séance intervention sur la lutte contre les fermetures abusives de comptes bancaires



Séance intervention sur l'assouplissement de la gestion des compétences eau et assainissement

Le 11 mars dernier nous avons examiné notre proposition de loi portée visant à lutter contre la disparition des terres agricoles et à renforcer la régulation des prix du foncier agricole.

Ce texte, adopté à l'unanimité en commission des affaires économiques, répond à l'urgence de la crise foncière et à l'enjeu de la consommation masquée de foncier agricole qui menace la pérennité de notre agriculture et notre souveraineté alimentaire.

- En 2023, ce sont 27 900 hectares de terres agricoles qui ont été détournés de leur vocation première, soit plus de 2,5 fois la superficie de Paris.
- Plus d'un quart des agriculteurs ont plus de 60 ans et d'ici 2030, plus de 5 millions d'hectares de terres agricoles changeront de main, ce qui pourrait accélérer la disparition des terres et des exploitations.

Cette disparition insidieuse des terres agricoles, appelée consommation masquée, menace la pérennité de notre agriculture et notre souveraineté alimentaire.

Nous proposons donc de renforcer le rôle des Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui régulent le foncier agricole.

- Depuis 2014, les Safer bénéficient d'un droit de préemption sur une partie des biens lorsque la vente comprend des biens « préemptables » (des terres) et des biens « non préemptables » (des habitations).
- Malheureusement, le prix des biens proposés par le propriétaire, dès lors qu'ils comportent une maison d'habitation, peuvent atteindre trois ou quatre fois le prix des seules terres agricoles estimé par les Safer.

Le dispositif de préemption partielle des Safer est donc inutilisable et inefficace, dès lors que le vendeur refuse de dissocier ses biens.

Cette proposition de loi propose donc de remédier à cette fragilité en permettant aux Safer, lors de la vente de biens pour lesquels elle bénéficie d'un droit de préemption, de séparer les terrains à usage ou à vocation agricole des bâtiments d'habitation, afin de lui permettre de ne préempter que les seuls terrains à usage ou à vocation agricole.

Fruit d'un travail transpartisan associant l'ensemble des acteurs du monde agricole, cette proposition de loi constitue une première réponse concrète face à la pression foncière croissante alors même que la dernière loi d'orientation agricole a fait l'impasse sur le sujet.

Elle pose une brique essentielle pour préserver la terre, outil de travail vital des agricultrices et des agriculteurs.

Dans **la loi d'orientation agricole**, débutée en septembre 2022 a été adoptée avant le SIA, le texte issu de la CMP a été disponible que deux heures avant le vote; Ce texte n'est pas une réponse structurelle aux mobilisations des agriculteurs partout en France, en particulier on peut noter une absence de mesures en faveur du revenu, pour maîtriser le foncier et de mesures pour protéger contre une concurrence exacerbée.

Il aurait pu être proposé des mesures permettant de modifier le plan stratégique national (PSN), néanmoins plusieurs éléments attendus sur le terrain, sont dans le texte et ont motivé mon vote de en sa faveur. Il est affirmé enfin que l'agriculture est d'intérêt national et le texte consacre le principe de non régression de la souveraineté alimentaire : l'objectif est de sanctuariser le potentiel agricole de la Nation. A l'heure où se document est clôturé, le Conseil constitutionnel vient de censurer plusieurs articles de la loi.



VISITES & INTERVENTIONS SCOLAIRES



04 mars

Visite du Lycée
Théophile Roussel



13 mars

Visite du Collège
Henri Bourrillon



17 mars

Intervention au Lycée
Notre-Dame



17 mars

Intervention à l'école
de Chanac

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2025



[CONSULTEZ NOTRE ARTICLE COMPLET](#)

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES



[CONSULTEZ NOTRE ARTICLE COMPLET](#)



03 mars - Rencontre
Ambassadeur d'Estonie



04 mars - CMA Remise des
prix Madame Artisanat



19 mars - Journée
nationale du souvenir et
du recueillement de la
mémoire des victimes de
la guerre d'Algérie, Tunisie
& Maroc



20 mars - Salon du TAF à
Mende



21 mars - Cérémonie de fin
de stage SMPM



21 mars - Rencontre avec
l'ambassadrice de Mongolie

[POUR PLUS D'ACTU](#)



POUR SUIVRE MON ACTUALITE